



BTS

SYSTEME CONSTRUCTIF BOIS ET HABITAT

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

PRESENTATION DU TECHNICIEN SUPERIEUR SYSTEME CONSTRUCTIF BOIS ET HABITAT:

Le brevet de technicien supérieur systèmes constructifs bois et habitat permet de reconnaître les savoir-faire en conception et mise en œuvre des ouvrages à structure bois, organisation et gestion de fabrication et de chantier. Le technicien supérieur qui aura reçu cette formation pourra intervenir dans les entreprises qui fabriquent les produits en bois et les composants utilisés dans l'habitat (charpentes, ossatures, cadres de portes ou de fenêtres, parquets...) et les mettent en place dans les constructions, seuls ou associés à d'autres matériaux (PVC, métaux...). Le technicien supérieur « systèmes constructifs bois et habitat » pourra intervenir dans la conception et la définition de ces produits, dans l'organisation de leur production. C'est un responsable capable de s'adapter aux contraintes. Il fait preuve d'initiative et de décision. C'est un homme de communication qui est en relation avec tous les partenaires de l'entreprise (personnel, clients, fournisseurs).



MISSIONS DU TECHNICIEN:

- Il conçoit et industrialise de nouveaux produits
- Il conçoit et dimensionne les structures dans différents secteurs
- Il encadre une équipe de fabrication ou de pose d'activités des entreprises
- Il veille au déroulement d'un projet du Bois que sont la charpente,
- Il contribue à la compétitivité des entreprises la menuiserie, l'agencement et
- Il collabore avec d'autres spécialistes et ingénieurs l'ossature bois.

LES SECTEURS D'ACTIVITES:

Le technicien supérieur des Systèmes Constructifs Bois et Habitat est très recherché, peut travailler dans les services de maintenance des différentes industries de notre région:

- Maison à ossature bois.
- Charpente bois, lamellé-collé

Le titulaire d'un BTS Système Constructifs Bois Habitat est reconnu pour sa polyvalence et ses compétences. Il évolue dans un domaine en plein essor. La construction bois s'intégrant complètement dans la démarche Haute Qualité Environnementale et elle permet de répondre aux besoins des Bâtiments Basse Consommation. Les perspectives d'emploi et d'évolution sont donc optimales.



CONDITIONS D'ADMISSION:

Etre titulaire du Baccalauréat. Sélection sur dossier.
Peuvent postuler les élèves des filières:

- Baccalauréat Professionnel technicien Constructeur Bois
- Baccalauréat Professionnel technicien Menuisier Agenceur
- Bac STI génie civil
- Autres formations Techniques ou professionnelles

**Projet d'ouverture
Septembre 2012**



POURSUITE D'ETUDES:

- Ecole d'ingénieur Bois : ESB (Nantes), ENSTIB (Epinal), Arts et Métiers (Cluny).
- Classe préparatoire aux grandes écoles post-BTS
- Licences Professionnelles
- Ecoles d'Ingénieurs : ESB, ENSTIB, CESI, IST
- Instituts spécialisés (Qualité, Management...)

EMPLOIS:

- Technicien en Bureau d'Etudes
- Responsable de Projets
- Conducteur de Travaux -
- Responsable d'Atelier...
- Technicien de fabrication ou de chantier



LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE:

Le contrat d'apprentissage est un **contrat de travail** conclu **entre un employeur et un salarié**. Son objectif est de permettre à un jeune de suivre une formation générale, théorique et pratique, en vue d'acquérir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme ou un titre professionnel. Ce contrat alterne des périodes d'enseignement général, technologique et professionnel en centre de formation d'apprentis et des périodes de travail en entreprise pour mise en application des savoir-faire.

L'alternance est sur un **rythme de 15 jours en entreprise et 15 jours en Centre de Formation**.

Public :

- > Les jeunes âgés de 16 à 25 ans.
- > Certains publics peuvent entrer en apprentissage au-delà de 25 ans (les travailleurs handicapés, les personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise nécessitant le diplôme ou titre visé).

Type de contrat:

Sa **durée est de 2 années**, éventuellement adaptée en fonction du niveau initial du salarié.

Rémunération:

L'apprenti bénéficie d'une rémunération variant en fonction de son âge. Le salaire minimum perçu par l'apprenti correspond à un pourcentage du SMIC.

TRANSPORT, HEBERGEMENT ET RESTAURATION:

Transport:

L'accessibilité du Centre de Formation est assurée par:

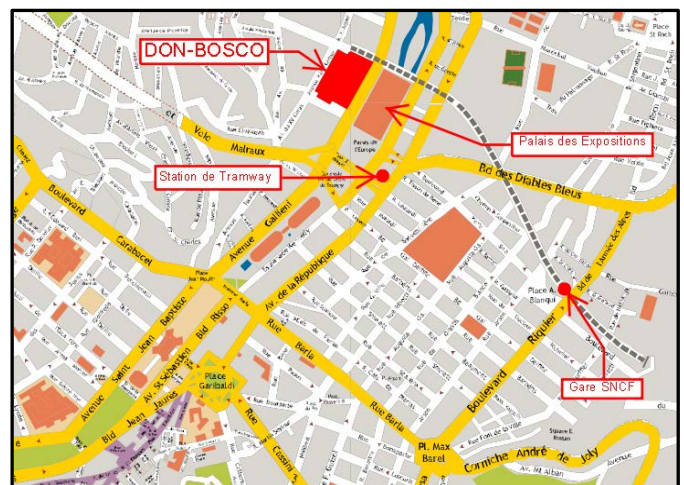
- La gare SNCF de Riquier situé à 500 mètres.
- Le tramway dispose d'une station à 200 mètres
- Lignes de bus 4 – 6 – 16 - 89

Hébergement:

L'hébergement est possible dans le centre de formation uniquement les nuits en semaine. Aucun accueil n'est possible pendant les week-ends et les vacances scolaires.

Restauration:

Un service de restauration est accessible aux apprentis lors de leur présence en Centre de Formation. Celui-ci est dispensé au Self-service des élèves.



INFORMATIONS: MME DELTA ☎ : 04.93.92.85.82 @ : delta.viviane@fondation-donbosco.fr